



# Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

177, chaussée Royale - Résidence La Chapelle - 97460 Saint-Paul

☎ 0262 22 64 08

☎ 0692 22 88 39

✉ ffcrun@orange.fr

📘 comité régional de cyclisme de La réunion

## REGLEMENT PARTICULIER

### Championnat Régional du Contre La Montre Individuel

LE PORT – Port Réunion Est

Samedi 13 avril 2019

#### HORAIRES et CATEGORIES

|  |   |
|--|---|
|  | <b>13h30: 1<sup>er</sup> DEPART</b>                     |
| FEMININES CADETTES–JUNIOR-SENIOR<br>(Classement Scratch) | Puis toutes les minutes selon le tirage au sort dirigé. |
| CADETS   |   |
| VETERANS ; Pass’Cyclisme D1, D2, D3                      |   |
| Catégorie Rég. C1-2-3, Junior, Espoirs                   |   |

ITINERAIRE, PLAN : voir Annexe.

Itinéraire / Parcours de 19,000Km (Jun, Esp, Sen, Vét)

Itinéraire / Parcours de 8,800km (Cad, Fém)

**CONSIGNES DE SECURITE** : Il vous est demandé de respecter le code de la route ainsi que la propreté de l’itinéraire emprunté.

**PAS DE MOTO OUVREUSE** : Seules les motos mises en place par l’organisation feront office de Moto de Sécurité.

Si ces consignes ne sont pas respectées le coureur fautif sera mis hors course.

**VOITURE SUIVEUSE** : 1 voiture suiveuse autorisée par coureur.

**VEHICULES** : Le numéro d’immatriculation de la voiture suiveuse devra être communiqué obligatoirement au Commissaire lors de l’embarquement.

La voiture devra respecter la distance réglementaire, (10m pour la voiture suiveuse).

**EQUIPEMENT** : Les vélos de CLM devront être aux normes fédérales en vigueur sous peine de sanction.

**EQUIPEMENT DES BICYCLETTES** :

- En catégorie CADET (garçons) les systèmes d’ajouts de guidon et les guidons de tri athlète sont interdits.
- En catégorie FEMININE CADETTE les systèmes d’ajouts de guidon et les guidons de tri athlète sont autorisés. Elles concourent au même temps que les Féminines Jun-Sen.

**DEVELOPPEMENT** : Un contrôle de braquet sera organisé au départ pour les catégories : Cadet, Cadette, limité à 7,62m.

Junior : braquet libre.

**DEPANNAGE** : Autorisé, à droite et à l’arrêt.

**RAVITAILLEMENT** : Interdit

**EMARGEMENT** : obligatoire 15 minutes avant chaque départ.

**ENGAGEMENTS** : 8€ par coureur, +4€ / dossard si oublié.

→ **Votre Dossard FFC 2019 est obligatoire, + 4€ si oublié**

**Inscriptions obligatoires sur** : [www.webservices.re](http://www.webservices.re) avant le jeudi 11/04/2019 – 12H00.

**PAS D’INSCRIPTION SUR PLACE**. Les inscrits ne prenant pas le départ seront amendés de 15€.

**Date limite d’inscription :**

**Le jeudi 11 avril 2019 à 12h00.**

Le titre de champion dans chaque catégorie sera décerné s’il y a au moins 3 participants par Catégorie.

**Prix aux coureurs** : Pas de grille Fédérale

**Récompenses** : Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

**ARBITRES** : CHEFIARE Anthony, DUDON Karine, FURCY Jean-Marie, GOULJAR Eddy, FERRERE Jean Simon.

**Arbitre Moto** : FERRERE Jean Simon.

**Arbitre Adjoint** : FERRERE Mike.

**Délégué Fédéral** : LAURET Daniel.

**SIGNALEURS** : Il est demandé 2 Signaleurs par Club, (Permis Conduire Valide). Leurs noms seront transmis en même temps que l’inscription des coureurs. Ceux-ci devront impérativement se présenter avant le départ (Piscine du Port), auprès de MR CHEFIARE à 13h00 précise.

Rappel : Tout club ne présentant pas de signaleurs, ne sera pas accepté au départ.

Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé sous peine de mise hors course.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation Fédérale (FFC)

COMMISSION REGIONALE DE CYCLISME TRADITIONNEL DE LA REUNION